Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260930-D_2026_09_724-DE

DELIBERATION

du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation ***24/09/2026***	**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**
Membres en exercice ***29*** Membres présents ***26*** Membres représentés ***3*** Membres absents ***0*** Nombre de suffrages exprimés **29**	L'an 2026, le 30 septembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Monsieur Olivier VALIN. **ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier VALIN, Mme Corinne FROMENTIN, M. Bruno THOREL, Mme Claire MIGNET, M. Éric GUIBON, Mme Géraldine SKRZYNSKI, M. Robert DORIGO, Mme Aurélie DA SILVA, M. Fabrice FROMENTIN, Mme Ludivine GOY, M. Corentin THOREL, , Mme Fabienne SOMMERMONT, M. Hervé LAMBELIN, Mme Frédérique PLET, M. Freddy DEMOEN, Mme Carole CHEVALIER, M. Frédéric LEGUAY, Mme Marie-Laure BITZ, M. Jean-Pierre RAMU, Mme Anne CHELLÉ, Mme Delphine DELANNOY, M. Yohann WILLMAN, Mme Elodie THEOT, M. Olivier DEVILLERS, Mme Salima TIDDARI, M. Grégory BOSCO **ABSENTS REPRESENTES** Mme Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER M. Emmanuel VANGHELUÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET Mme Sophie SOUFFLET donne pouvoir à Mme Delphine DELANNOY **A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET**

N°D2026-09-724

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT

VU les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 2298 du Code civil ;
VU le courrier de sollicitation de garantie d'emprunt de la SIP, à hauteur de 49 946,98 euros, reçu le 6 août 2025, pour la réhabilitation d'un logement situé 12, rue Pasteur à Roye, pour un montant de travaux estimé à 142 705,66 euros ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder la garantie de la commune à l'emprunt souscrit par la SIP auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 50 %, pour l'opération de réhabilitation d'un logement situé 12, rue Pasteur – 80700 Roye ;
- De préciser que le montant total du prêt garanti s'élève à 99 893,96 euros et que la garantie de la commune, à hauteur de 50 %, porte sur un montant de 49 946,98 euros.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260930-D_2026_09_724-DE

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions, des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :

Article 1 : la garantie de la commune est accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 99 893,96 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 2 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont celui-ci ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : la commune de Roye s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Exécution de la délibération :
(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 01/10/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 01/10/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Olivier VALIN

Mairie de Roye SOMME

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 01/10/2026 et de sa publication et/ou notification le 01/10/2026.